

*Initiatives ministérielles*

recevoir le genre de respect qu'il mérite que s'il traite tous les Canadiens de façon équitable.

**Le vice-président:** Chers collègues, c'est maintenant au tour d'un porte-parole du gouvernement d'intervenir. Comme je ne vois personne de ce côté-là se lever pour prendre la parole, je suppose que personne ne désire le faire. Le ministre de l'Agriculture a-t-il l'intention de prendre la parole? Ce serait maintenant son tour de le faire.

**M. Goodale:** Monsieur le Président, j'ai bien l'intention de prendre la parole à propos des deux groupes d'amendements. Avec la permission de la Chambre, cependant, je préférerais attendre jusqu'à ce qu'on ait fait toutes les observations pertinentes de sorte que je puisse répondre à toutes en même temps, une fois que j'aurai entendu les députés de l'opposition sur tous les points qu'ils veulent soulever.

[Français]

**M. Jean Landry (Lotbinière, BQ):** Monsieur le Président, le Bloc québécois tient à exprimer ses préoccupations au sujet du projet de loi C-50, Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé, qui permet un prélèvement sur les ventes de blé de la Commission dans les quatre provinces de l'Ouest et sur la vente de l'orge en Saskatchewan, au Manitoba et en Colombie-Britannique.

Il ne fait aucun doute que nous sommes d'accord avec le principe d'une participation de l'industrie à la recherche et au développement, une initiative qui pourrait engendrer près de cinq millions de dollars au profit des travaux de recherche en matière de sélection végétale pour le blé et l'orge, d'autant plus que l'initiative a été mise en place par les producteurs eux-mêmes. Ceux-ci pourront demeurer compétitifs face à des concurrents chez qui la recherche en sélection végétale est fortement encouragée. Je pense notamment aux producteurs des États-Unis, de l'Europe et de l'Australie qui occupent un rôle de premier plan dans le relancement des programmes publics de sélection végétale. Un programme de prélèvement devait donc être essentiel pour les producteurs de l'Ouest.

Par contre, nous sommes en droit de nous poser certaines questions. Le gouvernement répond vraiment aux besoins de l'industrie. Celui-ci s'engage à participer au fonds de recherche, mais il ne faut pas que le gouvernement se désengage par la suite, puisqu'il s'agit d'une initiative des producteurs. Notre devoir est de nous assurer que nos intérêts soient bien protégés.

• (1600)

C'est la raison pour laquelle le Bloc québécois a présenté des amendements au projet de loi, amendements, vous le constaterez, que mes collègues d'autres partis acceptent d'emblée et qui visent, je le répète, à protéger les intérêts des producteurs.

Le premier amendement demande qu'il soit indiqué, noir sur blanc, dans la Loi sur la Commission canadienne du blé, que cette dernière ait bien consulté les producteurs avant de procéder, par exemple, à des modifications de taux. Si cela vous paraît évident, eh bien, le gouvernement ne doit pas avoir d'objections à ce que ce soit écrit dans la loi. Il s'agit d'une protection supplémentaire pour les producteurs. Il faut éviter qu'une association de producteurs ne soit pas consultée un jour par la Commission canadienne du blé qui recommanderait une modification de taux et de prélèvement. Il s'agit ici de respecter le droit

démocratique de toute association de producteurs d'être consultée.

Le second amendement est nécessaire afin d'éviter tout doublement et chevauchement entre les projets de recherche du ministère et ceux de l'industrie. On nous dit que les plans de recherche seront discutés entre les intervenants du milieu, afin d'éviter cette situation et d'assurer que les projets financés soient complémentaires. Le projet de loi ne spécifie rien en ce sens, c'est pourquoi il est primordial d'inclure cet amendement. Les vœux pieux, on les connaît trop bien au Québec pour croire que le gouvernement agira toujours logiquement. Le ministre des Finances nous a assez répété que les ressources financières du gouvernement sont limitées. Alors, une bonne façon d'éviter le gaspillage des fonds publics est de rendre impossibles les dédoublements de recherche.

Nous voulons tout réduire le déficit. Quand la chance se présente d'éviter du gaspillage, sautons donc dessus! Si vous refusez d'entériner cela, la population vous jugera. Et c'est de laxisme par rapport aux fonds fournis par les producteurs que vous serez accusés. Ce que nous vous demandons, c'est un simple effort pour que le gouvernement ne subventionne pas la même activité de recherche deux fois. Qu'on fasse preuve de volonté afin de mettre un frein au gaspillage, voilà ce que la population attend de nous en général et du gouvernement en particulier.

Deux motions ont été présentées par le Parti réformiste, avec lesquelles nous sommes d'accord. Que le ministre fasse déposer un rapport confirmera la réelle collaboration entre les producteurs et le gouvernement. Par contre, le cinquième amendement est à nos yeux inacceptable. L'Alberta a instauré son propre programme, et de la part de gens qui revendiquent sans cesse la fin des dédoublements et des chevauchements, nous serions mal placés de permettre au gouvernement fédéral d'imposer son programme à une province qui finance déjà la recherche, par le biais des contributions de ses producteurs.

Il serait inutile de concurrencer cette initiative de l'Alberta. L'exemple du Québec devrait être assez éloquent pour qu'on comprenne l'absurdité de ces nombreux chevauchements. Chez nous, le gouvernement n'a pas cessé de tenter de diriger l'industrie agricole. Le fédéral, on le lui a dit assez souvent, il me semble, soutient les agriculteurs, alors que le gouvernement québécois le fait; le fédéral voit au développement des marchés, alors que le Québec s'en occupe; le fédéral favorise des activités de recherche, ce que fait le Québec. C'est le même problème avec les activités relatives à l'inspection des produits agricoles. Rejetons cet amendement pour éviter à l'Alberta les gaffes des chevauchements.

Pour ce qui est des autres amendements, j'estime que le projet de loi deviendrait nettement plus acceptable si on les adoptait. On ne peut être contre la vertu, comme on dit chez nous!

[Traduction]

**M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake, NPD):** Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de dire quelques mots sur les amendements tels que groupés aujourd'hui.

Je me réjouis particulièrement de voir que le ministre de l'Agriculture a dit vouloir écouter toutes les interventions avant d'y répondre. Je respecte certainement cette position. J'apprécie beaucoup le fait que le ministre est présent aujourd'hui et qu'il